

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Gervais, Maire

Absent (s) excusé (s) : M. Sylvain CHARRON (pouvoir à M. Philippe SCHERER), Mme Emilie BOURY (pouvoir à Mme Valérie CAILLAUT), Mme Angélique DEMBELE (pouvoir à M. Denis GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mme Maud BRUNET

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 24 juillet 2020
- **APPROUVE** à l'unanimité, la décision modificative N°1 à apporter au budget primitif de la commune.
- **DESIGNE**, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal au sein des commissions consultatives de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye comme suit :
 - « **Assainissement, GEMAPI, voirie, eau** »
Fabrice COBO, Patrick LELOUVIER, Benoît SAVOLDELLI
 - « **Aménagement, mobilité, environnement, urbanisme** »
Philippe SCHERER, Pascal VATAN
 - « **Finances, développement économique, associatif** »
Francine MOLINET
 - « **Tourisme, communication** »
Michèle MARTEAU, Sébastien DAUPLEIX
 - « **Culture, éducation, petite enfance** »
Maud BRUNET
 - « **Travaux, bâtiments, accessibilité** »
Fabrice COBO
- **DESIGNE** à l'unanimité, M. GERVAIS, représentant titulaire et M. SCHERER représentant suppléant au sein du Pays du Giennois
- **DESIGNE** à l'unanimité, M. GERVAIS, représentant titulaire et Mme MARTEAU-BOUCESSAY représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.
- **S'OPPOSE**, à l'unanimité, au transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, circulation et stationnement, autorisation de stationnement des taxis, habitat insalubre)
- **DECIDE**, à l'unanimité de rembourser aux associations locales qui se sont investies dans les activités jeunesse, les frais supportés dans ce cadre.
- **DECIDE**, à l'unanimité, à titre expérimental, d'élargir à la journée le service d'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi et de modifier les tarifs correspondants.

■ **APPROUVE**, à l'unanimité, le lancement d'une étude d'opportunité pour l'installation de la vidéo-protection sur la Commune et sollicite à cet effet l'accompagnement de la gendarmerie et, notamment, du référent sûreté du Groupement de Gendarmerie du Loiret.

■ **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une alerte de l'Agence Régionale de Santé quant à une analyse d'eau effectuée sur un robinet extérieur, au Teilloy, révélant la présence de bactéries et d'un taux de nitrates 3 fois supérieur à la normale, après vérifications et enquêtes diverses (qualité du prélèvement, robinet effectivement alimenté par le réseau d'eau potable, contrôles et analyses dans les propriétés branchées sur le même secteur (Botteron, La Vauvrille, l'Aubruyère, la Barre...) la présence d'un branchement entre un puits privé et le réseau public a été découverte au pavillon de l'Aubruyère. Les nouveaux propriétaires de ce lieu, occasionnellement présents, avaient manipulé une vanne et n'avaient pas connaissance de cette installation « proscrite ». La déconnexion du branchement au puits a été immédiatement réalisée par les services de Suez.

Il est à noter que les services de Suez ont été considérablement mobilisés par cette affaire et que les délais pour le traitement des fuites ont par conséquent été majorés. Mme Molinet souligne en effet le délai de 15 jours pour que soit réparée la fuite, Chemin des Guiches.

Monsieur le Maire signale que l'usine de traitement de l'eau devrait pouvoir être mise en service fin septembre, la Commission du C.O.D.E.R.S.T. (COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) ayant donné son feu vert fin juillet dans l'attente de l'arrêté préfectoral d'autorisation correspondant.

Monsieur le Maire indique avoir eu une conversation avec la propriétaire de l'ancien Bar de la Marine qui serait susceptible de mettre à disposition de la commune, le rez-de-chaussée non exploité de son établissement, des mises aux normes seraient cependant nécessaires.

M. VATAN demande si la commune a une licence. M. le Maire répond que la commune est propriétaire de la licence dont elle avait consenti le prêt au « Phénix » lors de son exploitation ; il ajoute que la licence attachée au Bar de la Marine est toujours disponible.

M. VATAN s'informe sur le projet de bistrot à l'Ecluse du Bourg, M. le Maire répond qu'il est sans nouvelle de l'Association 1000 cafés.

M. le Maire ajoute que la commission des travaux devra se pencher sur ces différents projets.

Mme CAILLAUT fait savoir que la rentrée scolaire s'est bien passée, il y a cette année 89 élèves répartis dans 4 classes à doubles niveaux. Une famille a opté pour l'instruction à domicile.

La garderie a accueilli 6 enfants le matin et 17 le soir.

La cantine a servi, à 45 rationnaires, un repas végétarien. En effet, la loi EGALIM stipule qu'au moins un repas végétarien hebdomadaire doit figurer au menu des cantines, le mardi a été retenu.

17 inscriptions ont été enregistrées pour l'accueil de loisirs, avec des variations d'effectifs selon les dates. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer. Mme MARTEAU-BOUESSAY ajoute que ces chiffres encourageants dénotent une attente des familles.

M. le Maire fait savoir que le CCAS s'est réuni le 31 Août et qu'une décision importante a été prise compte tenu du contexte sanitaire en ce qui concerne le Noël des anciens, il n'y aura pas de repas cette année mais des colis pour tous dont la composition sera principalement basée sur des produits locaux. Les conseillers municipaux seront mis à contribution pour la distribution et devront respecter les règles sanitaires et de distanciation.

Mme CAILLAUT signale que des masques en tissu, pris sur le solde de la dotation départementale, ont été distribués par la mairie, aux collégiens, lycéens et étudiants. M. le Maire signale que le Département distribue à chaque collégien 2 masques.

M. SCHERER indique que la commission des travaux s'est réunie et que les sujets suivants ont été abordés :
- problématique de la circulation dans la Rue Grande où il conviendrait de faire ralentir les voitures, de sécuriser le secteur de la boulangerie ainsi que celui où a été récemment aménagée une terrasse. Une zone 30 allant du pont à l'Avenue de la République pourrait être envisagée ainsi qu'une interdiction de stationnement aux abords de la terrasse. La Rue Chaude pourrait être mise en sens unique, il pourrait être interdit de tourner à

droite en sortant de la Rue du Crot. Ces différentes mesures seraient mises en place à titre provisoire afin d'apprécier leur opportunité avant la mise en place d'aménagements définitifs.

La propriété sise 54 Rue Grande, très délabrée dont la commune a accepté le don sera démolie pour créer un parking.

M. le Maire rencontrera les boulangers afin de faire le point sur les agencements nécessaires pour assurer la sortie des clients en toute sécurité car le secteur est actuellement très dangereux.

Mme MARTEAU-BOUESSAY s'interroge sur l'utilisation du futur parking par les riverains de la Rue Grande dont les places de stationnement auront été supprimées du fait des nouveaux aménagements de la Rue, M. le Maire répond que cela est peu probable.

Il est fait part d'une demande de matérialisation d'un passage piéton pour traverser la Rue Grande au niveau de l'épicerie.

M. Philippe SCHERER insiste pour que chacun puissent faire des suggestions quant à la mise en œuvre d'un plan de circulation autour de cet axe principal.

Mme GUILLARD s'informe sur la réception d'un arrêté préfectoral interdisant les vide-greniers et si cela aura un impact sur le vide-grenier prévu par le comité des fêtes fin septembre. Mme Molinet répond que ce vide-grenier a été annulé et que l'information est diffusée sur les réseaux sociaux.

M. le Maire rappelle qu'une déclaration en préfecture doit être faite pour toute manifestation rassemblant plus de 10 personnes.

Il ajoute que les salles sont louées sous réserve de la signature par le locataire d'une convention et d'une charte COVID avec désignation d'un référent du locataire destiné à faire respecter les mesures et règles sanitaires.

Mme MARTEAU-BOUESSAY, dans le cadre d'un projet d'amélioration du camping souhaiterait être accompagnée pour la visite des installations de cette structure, MM SCHERER et VATAN indiquent qu'ils pourront l'accompagner ainsi que M. COBO qui souhaite être associé à cette démarche.

Elle ajoute qu'un questionnaire a été lancé auprès des utilisateurs de ce service.

Elle demande s'il serait possible d'obtenir un tableau récapitulatif des fonctions de chacun des élus dans les différentes commissions et au sein des organismes où ils représentent la commune.

Mme BRUNET demande s'il y a un organigramme des services de la mairie, M. le maire répond qu'il existe et qu'il conviendra de l'affiner un peu.

M. le Maire évoque les dernières mesures abordées dans la circulaire préfectorale COVID19 dont un exemplaire a été remis à Mme CAILLAUT.

Mme MARTEAU-BOUESSAY relate un extrait de presse citant la commune de Saint-Brisson où chacun entretient son pas de porte. Cet exemple pourrait être suivi car l'équipe technique n'a pas été doublée depuis la mise en place des mesures zéro phyto.

M. SCHERER demande à l'Assemblée qui souhaiterait se joindre à l'équipe du jury des maisons fleuries. M. le Maire rappelle que cette année, il n'y a pas eu d'inscriptions et que la tâche sera donc plus importante puisqu'il faudra passer dans tout le village.

*Le Maire,
Denis Gervais*